

# Assurance Frais de Santé Animale



Document d'information sur le produit d'assurance

Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance (intermédiaire en assurances immatriculé à l'Orias N°07 002 609), assuré par FIDELIDADE - COMPANHIA DE SEGUROS SA- Siège : : Largo do Calhariz, 30 1249-001 Lisboa - Portugal - NIPC e Marticula 500 918 880, CRC Lisboa - Succursale de France : 29 boulevard des Italiens 75002 Paris (immatriculée au RCS de Paris B 413 175 191) et pour les garanties d'assistance, assuré par MUTUAIDE Assistance, immatriculée sous le RCS Créteil N°383 974 086.

Nom du Produit : ASSURANCE SANTE CHIENS-CHATS

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré-contractuelle et contractuelle. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau de garanties.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit est destiné à rembourser tout ou partie des frais vétérinaires ou pharmaceutiques médicalement prescrits ou exécutés par un vétérinaire en cas d'accident et de maladie du chien ou du chat de l'assuré



### Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des plafonds qui varient en fonction du niveau de garantie choisi, et figurent dans le tableau de garanties. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

#### LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES

- ✓ **Frais chirurgicaux et médicaux** : hospitalisation, analyses, examens, euthanasie, consultations et visites vétérinaires, soins, médicaments prescrits, frais de transport en ambulance animalière
- ✓ **Frais de césarienne**

#### LES GARANTIES OPTIONNELLES

- ✓ **Prévention** : prise en charge des vaccins, vermifuge, stérilisation, castration, puce électronique, bilan annuel de santé, ostéopathie, désensibilisation, collier et médicament antiparasitaire

#### LES SERVICES

- ✓ **ANIMALIN** : application pour envoyer ses demandes de remboursement
- ✓ Espace assuré

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Les chiens et les chats :

- ✗ de moins de 3 mois et de plus de 6 ans au jour de la souscription
- ✗ non tatoués au dermographe ou par identification électronique
- ✗ non à jour de leurs vaccinations et rappels
- ✗ appartenant à un élevage ou dressé pour la chasse à courre.
- ✗ Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat



### Y-a-t-il des exclusions à la couverture?

#### PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT

- ! Les conséquences ultérieures des maladies et accidents antérieurs à la souscription du contrat, ou survenues pendant le délai d'attente
- ! Les aliments et les fortifiants (complexes oligo-vitaminiques), les soins d'hygiène et de toilettage
- ! Les troubles du comportement et les frais de visite d'évaluation comportementale
- ! Les prothèses dentaires, articulaires (hors prothèses de hanche pour dysplasie coxo-phémorale chez les chiens) et oculaires (dont lentilles), ainsi que tous les appareillages. L'exclusion de la dysplasie ne s'applique pas aux chiens assurés avant ses 5 mois et ayant subi un dépistage avant ses 18 semaines
- ! Les frais engagés du fait de toute anomalie, malformation, infirmité d'origine congénitale ou héréditaire et de leurs suites

#### PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! **Frais de césarienne** : limité une fois dans la vie de la chienne et exclus pour certaines races de chienne
- ! **Délais d'attente** : Accident 2 jours, Maladie 30 jours, Césarienne 180 jours
- ! **Franchises** (hors prévention) : applicables annuellement et doublées à partir de l'année de souscription au cours de laquelle l'animal atteint les 11 ans
- ! **Plafonds annuels de garantie par année de souscription**



## Où suis-je couvert ?

- ✓ En France métropolitaine, en Suisse et dans les pays de l'Union Européenne.



## Quelles sont mes obligations ?

### Sous peine de suspension des garanties

#### A la souscription du contrat

- Régler la cotisation selon les échéances prévues au contrat
- Respecter les conditions de souscription au contrat

#### En cours de contrat

- Fournir à l'assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations prévues au contrat notamment la feuille de soins remplie et signée par le vétérinaire et vous-même
- Informer l'assureur en cas d'évolution concernant votre situation : changement de lieu de résidence ou décès de l'animal



## Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables d'avance annuellement, par prélèvement automatique ou chèque. Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix (semestriel, trimestriel, mensuel).



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les garanties prennent effet à la date indiquée au certificat d'adhésion. Il est prévu un délai de renonciation de 14 jours qui court à compter de la date d'émission du certificat d'adhésion.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale (le 31 décembre) sauf résiliation dans les cas et conditions fixés au contrat.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation peut être demandée à APRIL Santé Prévoyance par courrier recommandée ou lettre recommandée électronique :

- au 31 décembre de chaque année et au moins deux mois avant cette date ;
- en cas de modification des conditions d'adhésion liée à un changement de domicile. La demande de résiliation doit être effectuée dans les trois mois de la modification. Elle sera alors effective dans le mois qui suit la demande.